



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division des établissements

Affaire suivie par
Philippe CAPPELLE
Téléphone
01.57.02.64.50
Fax
01.57.02.64.68
Mél
Ce.de
@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, 10 mai 2016

La rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-St-Denis
et du Val-de-Marne

Circulaire n° 2016-058

Objet : Organisation des couplages de blocs de moyens provisoires, rappel du calendrier et présentation de l'application JUMO

PJ : Guide d'utilisation de l'application JUMO

Dans le cadre des opérations de rentrée, l'affectation des personnels (TZR et contractuels) sur les Blocs de Moyens Provisoires (BMP) constitue chaque année une opération importante et délicate qu'il convient d'anticiper et d'optimiser au mieux.

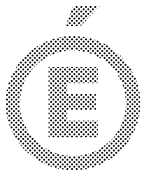
Dans cet objectif, une application informatique (JUMO) a été déployée qui permettra d'une part, aux établissements de coupler les BMP à quotité incomplète et d'autre part, aux services académiques de valider le couplage et d'affecter sur ce dernier un agent. Les établissements pourront ainsi constituer les emplois du temps à partir du couplage validé.

Cette application qui vise à améliorer la lisibilité des établissements sur les BMP à jumeler et à garantir une meilleure traçabilité des couplages constitués, sera opérationnelle dans le cadre de la préparation de la rentrée 2016.

I Eléments de contexte :

La création de BMP est une opération nécessaire d'ajustement d'une préparation de rentrée mais constitue souvent une cause d'instabilité entraînant des retards dans l'affectation des personnels. Dans la plupart des cas, cette instabilité est liée à des couplages de BMP trop complexes ou éloignés géographiquement, à des annulations ou réduction de quotités suite à une nouvelle répartition des HS entre les personnels titulaires. C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir, dans toute la mesure du possible, veiller aux principes suivants dans le couplage des BMP.

Les couplages de BMP doivent aussi avoir pour objectif d'offrir un poste à temps complet aux titulaires en zone de remplacement et aux contractuels



afin notamment de constituer des équipes pédagogiques stables et complètes avant la rentrée.

Dans la mesure du possible, une priorité est donnée :

- Aux couplages de proximité géographique au regard des temps de transport et en privilégiant tant que faire se peut la commune.
- Aux couplages au sein d'une même zone de remplacement
- Aux couplages entre établissements de même niveau sauf lorsque ceux-ci concernent une même cité scolaire

II Présentation de l'application JUMO

Ainsi, une nouvelle application (JUMO) a été développée et présentée en groupe de travail aux représentants des personnels de direction le 7 avril dernier avec une période de test par ces derniers jusqu'au 15 avril.

La nouvelle application a pour objectif de faciliter les échanges entre les établissements et avec les services académiques, et d'améliorer la lisibilité des jumelages construits afin de constituer des équipes pédagogiques stables avant la rentrée dans les établissements.

Elle permet en particulier :

- de visualiser les BMP
- de proposer des couplages aux établissements disposant eux-mêmes de BMP dans les disciplines correspondantes, situés dans un périmètre géographique acceptable (un outil de localisation permet de vérifier la proximité géographique).

Un chef d'établissement pourra donc grâce à JUMO voir apparaître les BMP dont il dispose et ceux avec lesquels il pourra proposer un jumelage. Une alerte par email sera aussitôt envoyée aux établissements concernés par la proposition et ceux-ci auront à l'accepter ou la refuser, finalisant ainsi le travail de couplage.

A noter : Si une réponse n'est pas apportée à une demande de jumelage dans un délai de quatre jours, celle-ci s'annule pour permettre une fluidité dans la construction des jumelages. Elle peut être réitérée autant de fois que nécessaire par l'établissement d'origine, qui a à sa disposition les coordonnées de l'établissement avec qui le jumelage souhaite être fait.

L'accès de cette application se fera via le portail ARENA, dans la rubrique « gestion du personnel », ainsi que le guide d'utilisation joint à la présente note.

Le calendrier :

- 12 mai au 20 juin : construction des couplages par les établissements (Les BMP seront réactualisés/mis à jour chaque nuit durant la période de travail)
- 21 juin : validation des couplages par les services de l'organisation scolaire.
- 21 juin au 1^{er} septembre : l'application JUMO est accessible en mode consultation, permettant à tout moment aux chefs d'établissement concernés de voir les couplages et les établissements avec lesquels ils sont associés.

Grâce à cette application simple d'utilisation, le dispositif pourra gagner en efficacité et en lisibilité.

Je vous remercie de votre implication et de votre aide pour la réussite de cette phase importante de préparation de la rentrée.

Pour le Recteur et par délégation
le secrétaire général

Thierry LEDROIT